



QU'EST-CE QUE LE RGA ?

Le Recensement Général de l'Agriculture 2012 a été réalisé entre octobre 2012 et avril 2013 et a concerné près de 7000 chefs d'exploitation potentiels. Au final, 4506 exploitations obéissent aux critères définissant l'exploitation agricole et forment le champ du recensement agricole. Le barème de calcul du seuil de 350 points est celui du registre de l'agriculture : 1 are de tubercules tropicaux = 20 points, 1 are de maraichage = 20 points, une vache allaitante = 40 points, un porc à l'engrais = 33 points, une poule pondeuse = 2 points etc.

L'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) et la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR) se sont vus confier la responsabilité technique de cette opération.

Les principaux objectifs du Recensement Général de l'Agriculture sont les suivants :

- servir d'outil d'aide à la décision en matière de développement rural pour la Nouvelle-Calédonie et ses provinces, aider les choix stratégiques et politiques, cibler les aides, mesurer les impacts, aider aux décisions économiques ou administratives... ;
- alimenter les systèmes d'information statistiques ou géographiques très fins (tribus, communes) ;
- mettre à jour l'ensemble des données statistiques (physiques et structurelles) sur l'agriculture néo-calédonienne et mesurer leur évolution au cours des années passées ;
- permettre le tirage d'échantillons d'exploitation pour réaliser des enquêtes par sondage portant sur des aspects particuliers de l'agriculture (fruits et légumes, élevage bovin, arboriculture...).